

PROCES VERBAL
Séance du 23 mai 2023

Nombre de membres :		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Le 23 mai 2023, à 19h30 le Conseil Municipal d'Ozenx-Montestrucq s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, Alain LENGLET, affichée et transmise par voie électronique le 17 mai 2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Alain LENGLET, Maire, Michel SARTHOU et Laëtitia BELLEGARDE, adjoints, José AFONSO, Maire délégué, Gabrielle AMESTOY, Céline BELLANGER, Jeannine CAMORS, Marie-Laure CASET et Florence DUCHAMPS, conseillers municipaux.

Excusés : Didier HOOG,

Absents : Vivien POUSTIS

Secrétaire de séance : Michel SARTHOU

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du PV de la séance du 11 avril 2023
- Proposition de fusion des communes d'Ozenx et de Montestrucq
- Point sur travaux du logement de Montestrucq
- Discussion sur les élections sénatoriales
- Informations diverses
 - Point sur autolaveuse
 - Point sur sono
 - Point sur Intramuros
 - Organisation de la réception pour la fête des mères et des pères
 - Questions diverses

1) Réunion du conseil municipal : Ajout de délibérations (Délibération n° 2023_05_23_01)

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir un point à rajouter aux débats. Il s'agit de la désignation d'un référent déontologue pour les élus.

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter ce point à la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Pour	Abstention	Contre
9	0	0

2) Adoption du Procès-Verbal du 11 avril 2023 (Délibération n° 2023_05_23_02)

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 qu'il a joint à la convocation de la séance du jour.

Après en avoir délibéré, et après y avoir apporté quelques corrections d'erreurs matérielles, le Conseil Municipal :

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2023

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Pour	Abstention	Contre
8	0	1



COMMUNE D'OZENX-MONTESTRUCQ - 14 -
PROCES VERBAL
Séance du 23 mai 2023

3) Fusion des communes d'Ozenx et de Montestrucq : passage en fusion simple (Délibération n° 2023_05_23_03)

Monsieur le Maire rappelle le souhait du Conseil Municipal de demander la désaffectation de la mairie de Montestrucq. Il indique qu'une lettre avait été adressée à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en ce sens.

Il donne lecture de la réponse du Préfet qui rappelle que les deux communes ont fait l'objet d'une fusion-association en 1973 et qu'à ce titre, la commune associée de Montestrucq bénéficie de plein droit d'un maire délégué et d'une mairie annexe.

Le passage d'une fusion-association à une fusion simple entraînerait la suppression de la mairie annexe, ainsi que du maire délégué.

Une délibération à la majorité des deux tiers des membres du conseil municipal permettrait au Préfet de prononcer la suppression d'une commune associée, entraînant la disparition des effets qui en découlent par application des articles L.2113-13 et L.2113-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de créer un poste de 3^{ème} adjoint afin de maintenir une fonction à l'actuel Maire -délégué, José AFONSO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour et une abstention :

Demande le passage d'une fusion-association des communes d'Ozenx et Montestrucq à une fusion simple

Décide de maintenir 2 bureaux de vote, un sur chaque territoire des anciennes communes afin de permettre aux habitants d'aller voter au plus près de leur domicile

Fixe à 3 le nombre d'adjoints pour la Commune ainsi fusionnée

Elit José AFONSO comme troisième adjoint avec 8 voix (1 bulletin blanc)

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Pour	Abstention	Contre
8	1	0

4) Travaux logement ancien presbytère de Montestrucq

Monsieur le Maire rappelle la rencontre organisée avec l'architecte de l'APGL afin de revoir le projet de rénovation du logement dans l'ancien presbytère de Montestrucq.

Il expose le devis estimatif que lui a transmis Madame SOUMIREU suite à cette rencontre. Le coût de ce projet revu s'élève à 313 038 € TTC, soit un peu moins du double du projet initial.

Par ailleurs, il rappelle que la somme de 210 000 € a été prévu au budget primitif, alors que les subventions, à hauteur de près de 100 000 € n'ont pas provisionnées. Il ajoute que ce projet pourra être financé sur 2 exercices.

Il explique avoir fait le point avec la Préfecture afin de savoir si ces travaux peuvent faire l'objet d'un complément de subvention DETR. S'agissant de travaux non envisagés au démarrage, et malgré tout nécessaire à la réalisation du projet, ce nouveau poste, et uniquement celui-ci, pourra faire l'objet d'une demande de subvention complémentaire au titre de la DETR.

S'agissant du fonds de concours de la CLO, par habitude, cette dernière accepte les demandes complémentaires.

Avant de se prononcer, les élus souhaitent mieux étudier ce dossier, et notamment rencontrer l'architecte afin d'avoir des explications sur les fortes augmentations des différents lots.

5) Élections sénatoriales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 9 juin prochain, le conseil municipal devra se réunir afin d'élire 2 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui participeront aux élections sénatoriales du 25 septembre.

